

VOL. XXVI No 9

LE BULLETIN des  
RECHERCHES  
HISTORIQUES

Publication Mensuelle  
SEPTEMBRE 1920

---

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere  
temuit ismihi non civis sed peregrinus erit*



DIRECTEUR DE LA REDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

---

EDITE ET ADMINISTRE PAR

“L'ECLAIREUR”, LIMITEE

Beauceville, Qué.

## SOMMAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1920

---

Les familles de nos gouverneurs français: P.-G. R.....	257
Réponses .... ..	274
Lettre de l'intendant Duchesneau au marquis de Seignelay, fils de Colbert (13 novembre 1681) .... ..	275
Les "dépouilles" du père jésuite Cazot .... ..	286

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXVI

BEAUCEVILLE--SEPTEMBRE 1920

No 9

---

---

### LES FAMILLES DE NOS GOUVERNEURS FRANÇAIS

---

Quels sont les gouverneurs français qui ont amené leur famille au pays ?

Deux ans après la fondation de Québec, le 30 décembre 1610, Champlain avait épousé à Paris Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi. Elle était calviniste comme toute sa famille. C'est M. de Monts, calviniste lui-même, qui avait poussé Champlain à contracter ce mariage disproportionné d'âge. Le fondateur de Québec avait alors quarante ans sonnés et Hélène Boullé n'avait pas encore atteint sa douzième année. Comme la jeune femme n'était pas encore nubile, en vertu des conventions matrimoniales, les époux ne devaient vivre ensemble qu'au bout de deux ans.

Ce ne fut que dix ans après son mariage, en 1620, que Champlain amena sa femme à Québec. Dans l'intervalle, madame de Champlain s'était converti au catholicisme. Elle resta dans la Nouvelle-France jusqu'en 1624. Il n'y avait alors à Québec que quatre ou cinq personnes du sexe et on comprend qu'un jeune femme qui avait été élevée à Paris devait s'ennuyer à mourir dans une petite bourgade comme était alors la future capitale de la Nouvelle-France.

Madame de Champlain consacrait à peu près tout son temps à l'étude de la langue algonquine. Elle s'occupait aussi de catéchiser les petits sauvages.

Dans ses courses à travers la forêt qui entourait l'habitation de Québec, madame de Champlain portait ordinairement à sa ceinture un petit miroir à toilette, ainsi que le voulait la mode du temps. Les Sauvages prenaient plaisir à regarder leur figure basanée se réfléchir dans la glace magique et ils disaient naïvement : "Une femme aussi jolie, qui guérit nos maladies, et qui nous aime jusqu'à porter notre image près de son coeur, doit être plus qu'une créature humaine." Elle devint presque un dieu aux yeux reconnaissants des pauvres Sauvages et ils étaient portés à lui vouer un espèce de culte.

L'ennui, la peur des Iroquois, les privations dûrent engager madame de Champlain à retourner en France.

Dix ans après la mort de son mari, le 7 novembre 1645, madame de Champlain entra dans un monastère d'Ursulines à Paris, d'abord comme bienfaitrice puis comme novice sous le nom de soeur Hélène de Saint-Augustin. En 1648, elle fondait le monastère des Ursulines de Meaux. Elle mourut en odeur de sainteté dans ce couvent le 20 décembre 1654, à l'âge de cinquante six ans (1).

C'est dans la nuit du 15 juin 1636 que le vaisseau qui portait Charles Huault de Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, entra en rade de Québec. Le nouveau gouverneur avait amené avec lui son lieutenant, Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle, son secrétaire, Martial Piraube, et trois officiers militaires MM. de Saint-Jean, de Malepart et de Maupertuis.

"Quel étonnement à ces peuples, dit naïvement le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1636, de voir cette leste noble, tant d'écarlates, tant de personnes bien faites !"

M. de Montmagny montra dès sa descente du vaisseau quel homme il était. En s'engageant dans la côte La Montagne, il aperçut la grande croix de bois du petit cimetière de Québec alors situé dans le flanc de la montagne. "Voici,

---

(1) N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, tome deuxième, p. 395.

dit-il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image". Il se jeta aussitôt à genoux dans le sentier abrupt. Sa suite et tous les citoyens de Québec qui étaient venus le saluer en firent autant.

Le gouverneur de Montmagny était chevalier de l'ordre de Malte. Il n'était donc pas marié puisque les dignitaires de l'ordre de Malte s'engageaient par vœu au célibat.

M. de Montmagny qui vécut ici de 1636 à 1648 sut gagner l'estime et l'affection de tous. Les Jésuites en font les plus grands éloges dans leurs *Relations*.

Louis d'Ailleboust de Coulonge, qui devait être le troisième gouverneur de la Nouvelle-France, était passé ici en 1643, avec sa femme Marie-Barbe de Boulogne, et sa belle-soeur, Philippe-Gertrude de Boulogne. Il se proposait de collaborer à l'oeuvre de Montréal.

En 1647, M. d'Ailleboust de Coulonge passait en France, chargé par les habitants du Canada de demander au roi certaines modifications à son arrêt du 27 mars 1747. Pendant qu'il était en France, le 2 mars 1648, il fut nommé, sur la recommandation de la Compagnie des Cent-Associés, pour succéder à M. de Montmagny au gouvernement de la Nouvelle-France.

M. d'Ailleboust de Coulonge fut de retour à Québec le 20 août 1648, et prit immédiatement possession de son gouvernement qu'il garda jusqu'en octobre 1651.

De 1651 à 1658, M. d'Ailleboust de Coulonge résida à Québec sur sa terre de Coulonge. Il mourut à Montréal, le 31 mai 1660.

Marie-Barbe de Boulogne, veuve de M. d'Ailleboust de Coulonge, vécut quelque temps à Montréal puis, en 1663, entra au noviciat des Ursulines de Québec. Elle en sortit bientôt. En 1670, elle se donna à l'Hôtel-Dieu de Québec où elle décéda le 7 juin 1685.

Nous lisons dans *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la mère Juchereau de Saint-Ignace :

"Barbe de Boulogne était une âme prévenue de la grâce dès le berceau ; elle ne se maria que par le conseil de son

confesseur, et à condition que M. d'Ailleboust, qu'elle épousa, lui laisserait garder inviolablement le voeu de virginité qu'elle avait fait dès son enfance. Ce confesseur était un Jésuite, grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissait pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit à M. d'Ailleboust en lui montrant sa future épouse : "Voici une Vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien ; si vous oubliez la promesse que vous lui faites, et que vous ayez la hardiesse de donner quelque atteinte à sa pureté, Dieu vous châtera terriblement". Ces paroles menaçantes confirmèrent M. d'Ailleboust dans la résolution où il était de vivre en continence.

"Cependant après quelques années, il fit de grandes peines à son épouse, au sujet de son voeu qu'il voulait rompre ; mais sa patience, son courage la firent triompher. Son époux rentra dans les sentiments de fidélité dont il voulait s'écarter ; de sorte que, après cette attaque, qui fut longue, il la laissa paisible, et mourut fort chrétiennement en Canada, où il avait été gouverneur."

Quoiqu'il en soit du voeu de virginité, il est établi que Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boulogne n'eurent pas d'enfants (2).

On dit que la veuve du gouverneur d'Ailleboust de Coulonge refusa les propositions de mariage du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Talon.

Le 14 octobre 1651, M. Jean de Lauzon débarquait à Québec avec deux de ses fils, Jean de Lauzon et Louis de Lauzon de la Cetière. Un autre fils de M. de Lauzon, Charles de Lauzon de Charny, vint le rejoindre à Québec le 1er juillet 1652. Lors de son arrivée dans la Nouvelle-France le gouverneur de Lauzon était veuf déjà depuis quelques années. Sa femme, Marie Gaudard, a laissé son nom au fief de Gaudarville.

Les trois fils de M. de Lauzon se marièrent dans la Nouvelle-France, Charles de Lauzon de Charny devenu veuf, passa en France, se fit recevoir prêtre et revint dans

---

(2) Aegidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust*, p. 23

la Nouvelle-France avec Mgr de Laval. Jean de Lauzon fut tué par les Iroquois le 22 juin 1661.

Le gouverneur de Lauzon était repassé en France dans l'été de 1656.

Dans son célèbre *Mémoire*, M. Aubert de la Chesnaye raconte que M. de Lauzon s'était rendu impopulaire auprès des colons de Québec qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité. M. Faillon, de son côté, accuse M. de Lauzon d'avoir favorisé ses fils et leurs parents au détriment de bien des personnes méritantes. Il est bien difficile de démêler la vérité sur l'administration de M. de Lauzon car sa correspondance avec les ministres, qui aurait jeté tant de lumière sur tous ces faits, a été perdue.

Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 26 janvier 1657, arriva à Québec le 11 juillet 1658. Jeune encore, il avait à peine trente ans, sa grande sagesse et ses moeurs sévères l'avaient fait remarquer du président Lamoignon qui le recommanda au roi pour remplacer M. de Lauzon.

M. d'Argenson n'était pas marié.

Le gouverneur d'Argenson repartit pour la France le 19 septembre 1661.

Le baron Pierre Du Bois d'Avaugour, successeur de M. d'Argenson, était, lui aussi, célibataire. Arrivé ici le 31 août 1661, il repartit pour la France à l'automne de 1663.

Le vieux loup de mer Nicolas Gargot s'exprime en termes excellents sur M. d'Avaugour, qui était brave, franc et loyal mais d'une opiniâtreté telle que son séjour dans la Nouvelle-France fut peu agréable pour lui et tous ceux qui le rencontrèrent.

“L'année suivante, qui fut 1663, dit Gargot, on obligea encore Gargot de faire le même voyage, et avec les mêmes vaisseaux et semblables voitures. Aussi le succès en fut fort approuvant du précédent. Il passa dans son vaisseau l'évêque de Petrée et le sieur de Mézy, homme de peu de conduite. Ce dernier y allait être gouverneur en la place du sage et vertueux M. Dubois d'Avaugour, que quelque'un

a nommé avec justice le Du Terrail du temps. Ce brave gentilhomme, quoiqu'il eût lieu de se plaindre contre plusieurs personnes du Canada, néanmoins étant de retour en France, se contenta de rendre raison au Roi de son administration, sans blâmer personne; ayant obtenu congé de Sa Majesté il fut en Allemagne trouver M. l'électeur de Mayence son bon ami, qui le mena dans l'armée qui allait en Hongrie. Là il fut choisi pour défendre le fort de Serin où il est mort glorieusement en combattant contre les infidèles." (3)

Le chevalier Charles-Augustin de Mézy, successeur de M. d'Avaugour au gouvernement de la Nouvelle-France, arriva à Québec le 16 septembre 1663.

Son administration fut loin d'être heureuse.

M. de Mézy décéda au château Saint-Louis le 7 mai 1665.

Comme ses deux prédécesseurs immédiats, M. de Mézy n'était pas marié.

Daniel de Rémy de Courcelles arriva à Québec au mois de septembre 1665 en même temps que l'intendant Talon.

M. de Courcelles n'avait pas été marié ou il était veuf puisque, pendant son séjour dans la colonie, la veuve du gouverneur d'Ailleboust refusa ses propositions de mariage.

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, fut gouverneur de la Nouvelle-France à deux reprises, de 1672 à 1682, puis de 1689 à sa mort (1698).

Frontenac avait épousé le 28 octobre 1648 Anne de la Grange, fille d'un maître des requêtes. De ce mariage naquit un fils. François-Louis de Frontenac, qui fut tué à la tête de son régiment pendant qu'il était au service de l'évêque de Munster, allié de la France.

Madame de Frontenac ne vint jamais au Canada.

Quand la nouvelle de la mort du comte de Frontenac parvint en France, Saint-Simon mentionna le fait en disant que c'était un homme d'esprit fort du monde et par-

---

(3) Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine.

faitement ruiné. “Sa femme avait été belle et galante extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son amie mademoiselle d’Outrelaise étaient des personnes dont il fallait avoir l’approbation ; on les appelait les *divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne vivaient pas aisément ensemble, aussi le mari n’eut pas de peine à se résoudre d’aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d’une divine.

Madame de Frontenac mourut en 1707, neuf ans après son mari. Saint-Simon note la mort de la grande dame en ces termes :

“Mourut aussi madame de Frontenac dans un bel appartement que le feu duc de Lude qui était fort galant lui avait donné à l’Arsenal étant grand maître de l’Artillerie. Elle avait été belle et ne l’avait pas ignoré. Elle et madame d’Outrelaise donnaient le ton à la ville et à la cour ; elles exigeaient l’encens comme décors ; et ce fut toute leur vie à qui leur en prodiguerait. Madame de Frontenac était fort vieille et voyait encore chez elle force bonne compagnie” (4).

Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France de 1682 à 1684, avait épousé le 20 septembre 1645 Marie Mandat, fille de Galiot Mandat, sieur d’Aigrefoin, maître des comptes, et de Marguerite LeRebours.

M. de la Barre amena à Québec sa femme et ses enfants. S’il faut en croire l’intendant de Meulles, le gouverneur faisait les choses à la bonne franquette. Il assemblait le Conseil Souverain dans son antichambre. Ce docte corps était obligé de délibérer parmi les allées et venues des domestiques, au milieu du bruit des gardes réunis dans une salle voisine. “Le gouverneur tient l’audience, écrivait M. de Meulles au ministre en 1684, tout l’hiver au coin de son feu, où sa femme, ses enfants et ses domestiques sont continuellement” (5).

(4) T.-P. Bédard, *La comtesse de Frontenac*, p. 63.

(5) Archives du Canada, Correspondance générale. Vol.

M. de la Barre fut rappelé par le roi à cause de sa campagne désastreuse contre les Iroquois et il s'embarqua pour la France à l'automne de 1684. Il mourut à Paris en 1688, et sa femme le suivit dans la tombe l'année suivante.

Le gouverneur de la Barre laissa un fils qui dissipa une fortune de plus de 40,000 livres de rente.

C'est le 1er août 1685 que Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, débarqua à Québec pour prendre possession de son gouvernement. Le Conseil Souverain réuni le 3 août pour l'enregistrement de ses provisions, députa deux ses membres, MM. Villeray et Vitré, pour aller saluer madame la générale, "et lui témoigner la joie de la Compagnie, de ce qu'elle eût bien voulu s'exposer aux dangers de la mer et donner au pays la satisfaction de posséder une personne de sa conduite et de sa vertu" (6).

Mgr de Saint-Vallier rarement prodigue d'éloges ne peut taire son admiration pour la vie que menait madame de Denonville dans la Nouvelle-France :

"Elle est, écrivait-il, à la tête de toutes les bonnes oeuvres, toujours la première aux messes de paroisse, aux processions, aux saluts, et à toutes les dévotions publiques, tantôt dans une église, tantôt dans une autre : elle a mis les actions de piété à la mode dans Québec, parmi les personnes de son sexe, qui se font honneur de la suivre partout, même dans les hôpitaux où elle sert les malades de ses propres mains, et dans les mains des pauvres honteux, qu'elle assiste selon leurs divers besoins en santé et en maladie ; elle les instruit, elle les console, elle panse leurs plaies, elle leur prépare des remèdes, elle fait leurs lits ; et tout cela d'une manière si aisée et si naturelle, qu'on voit bien qu'elle y est accoutumée, et qu'elle découvre par la pénétration de sa foi la personne de Jésus-Christ dans celle des misérables ; elle passe une partie de sa vie dans les monastères des filles, où on a cru devoir lui accorder une libre entrée, pour sa propre consolation et pour celle des religieuses qu'

(6) Jugements du Conseil Souverain, vol. II, p. 1013.

elle édifie beaucoup par sa conversation et par sa conduite; le restedu temps se passe dans sa maison à élever sa famille et à travailler de ses mains, apprenant encore plus par son exemple que par ses paroles à toutes les personnes qui viennent lui rendre leurs devoirs, qu'une femme chrétienne, de quelque rang qu'elle puisse être, ne doit jamais demeurer inutile, et que dès qu'elle ne fait rien, elle est en état de faire beaucoup de mal." (7)

Le marquis et la marquise de Denonville avaient amené ici leur petite fille, Marie-Catherine. Ils la mirent au pensionnat des Ursulines de Québec.

Mademoiselle de Denonville conserva dans le monde la tendre piété dont elle avait fait preuve au pensionnat des Ursulines. De retour en France, elle entra chez les Carmélites de Chartres, où elle se rendit fort remarquable par la sainteté de sa vie.

Dans un mémoire anonyme daté de Québec, le 30 octobre 1688 et intitulé "Relation des événements de la guerre et disposition des affaires du Canada" on lit :

"Quant aux autres nouvelles particulières je ne les déduiray point icy, parce qu'elles me mèneraient trop loin, et qu'il y aurait des choses trop fortes pour de certaines personnes si je m'amusais à rapporter tout fidèlement.

"J'y ajouteray seulement un article sur lequel vous trouverez peut-être estrange que je ne dise rien, sçavoir si M. le gouverneur fait quelque commerce. Je vous diray que non, mais que Madame la gouvernante qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hyver dernier, tenir dans le château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen après cela de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui estait resté, et qui lui a plus produit que sa bonne marchandise.

Pour ce qui est des intrigues de M. son mari, bien des gens disent qu'il profite de l'occasion, mais je n'en dis rien, n'avançant que les choses dont j'ai une parfaite connais-

---

(7) Etat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France, p. 82.

sance. Ainsy, je ne dis cecy que sur le bruit commun ; mais pour le reste qui est ci-devant, je proteste de n'estre prévenu d'aucune passion, et que le seul intérêt du pays et la pure vérité des choses me font satisfaire votre curiosité".

Il ne faut pas attacher trop d'importance aux dires de cet anonyme. Sa haine contre le marquis de Denonville perce à toutes les pages de son mémoire. Il est le seul d'ailleurs à attaquer la marquise de Denonville. Les témoignages de Mgr de Saint-Vallier et des annalistes des communautés religieuses de Québec doivent compter plus, nous semble-t-il, que celui de ce pamphlétaire anonyme.

La marquise de Denonville née Catherine Courtin, décéda en son château de Denonville, le 18 mai 1710, à l'âge de 64 ans. Le marquis de Denonville la suivit dans la tombe le 24 septembre de la même année, à l'âge de 72 ans.

Lorsque Louis-Hector de Callières fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France, le 20 avril 1699, il y avait déjà quinze ans qu'il servait ici en qualité de gouverneur de Montréal. M. de Callières décéda au château Saint-Louis, le 26 mai 1703, moins de trois ans après son installation comme gouverneur.

Par son testament reçu par le notaire Chambalon la veille de sa mort, on voit que M. de Callières n'était pas marié. Il demandait à être inhumé dans l'église des Récollets, mais ajoutait que "son coeur devait être séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent pour ensuite être déposé es mains des Révérends Pères Recollets pour être par eux gardé jusqu'à ce que Monsieur le marquis de Callières, frère du dit seigneur testateur, leur eut donné son avis sur son intention à cet égard".

Le marquis Philippe Rigaud de Vaudreuil, successeur de M. de Callières, fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1725. Il décéda au château Saint-Louis le 10 octobre 1725.

Le gouverneur de Vaudreuil avait épousé une canadienne, Louise-Elisabeth de Joybert, née à Gemseck, sur la rivière Saint-Jean, le 18 août 1673. Elle avait reçu son instruction au couvent des Ursulines de Québec.

On sait que la marquise de Vaudreuil fut appelée en 1708 à la cour de France comme sous-gouvernante des enfants de France. Le navire qui devait la conduire en France parti de Québec à l'automne de 1709 fut pris par les Anglais, mais le commandant du vaisseau ennemi fit débarquer madame de Vaudreuil au Hâvre.

“La marquise de Vaudreuil, dit M. Ernest Gagnon, se rendit immédiatement à Versailles, et fut accueillie avec bonté par madame de Maintenon, qui la présenta au roi. On lui confia aussitôt l'éducation du jeune duc d'Alençon, et le duc de Saint-Simon, qui n'était guère porté à flatter les gens, dit dans ses *Mémoires*, qu'elle était bien au-dessus de son emploi. . . . Elle s'acquitta de sa tâche avec tant d'intelligence et de tact que le jeune prince, son élève étant mort, on la retint à la cour plusieurs années encore pour y élever les autres enfants du duc de Berry” (8)

La marquise de Vaudreuil, qui restait à la cour pour aider ses fils qui avaient besoin de la protection du roi, se décida en 1724 à repasser dans la Nouvelle-France. Le marquis de Vaudreuil décéda quelques mois après son retour, le 10 octobre 1725.

Comme quatre de ses fils faisaient leur service en France et qu'une de ses filles y était mariée, la marquise de Vaudreuil repassa en France à l'automne de 1725 avec ses deux filles non mariées. Elle décéda à Paris en janvier 1740.

Charles de Beauharnois, chevalier de la Boische, qui fut le quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France, reçut le titre de marquis dans ses provisions de gouverneur qui furent signées par le roi le 11 janvier 1726. Il avait épousé, le 6 août 1716, Renée Pays, veuve en secondes noces de Pierre Hardouineau, seigneur de Laudianière.

C'est le 30 août 1726 que le marquis de Beauharnois débarqua à Québec.

M. de Beauharnois fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747, soit vingt-un ans.

---

(8) Le fort et le château Saint-Louis, p. 119.

“Sage, courageux et habile, dit M. l'abbé Ferland, ce gouverneur avait épousé une dame veuve déjà avancée en âge, dont il n'avait pas eu d'enfants” (9).

Ces lignes laissent entendre que la marquise de Beauharnois suivit son mari dans la Nouvelle-France. Nous croyons qu'elle était morte avant la nomination de M. de Beauharnois au gouvernement de la Nouvelle-France. Le 19 août 1725, le procès-verbal du Conseil Supérieur porte : “Sur ce que le procureur-général du Roy a représenté que M. le marquis de Beauharnois pourvu par Sa Majesté de la charge de gouverneur et lieutenant-général en ce pays, et M. Dupuy, commis et député, intendant, étant attendus de jour à autre, il convient de faire à chacun d'eux une députation pour les complimenter de la part du Conseil sur telle heureuse arrivée en cette ville. . .” Si la marquise de Beauharnois avait accompagné son mari ici, le Conseil Supérieur n'aurait pas manqué de lui offrir ses hommages comme il l'avait fait pour toutes les autres nobles dames qui passèrent au Canada avec leurs maris nommés au gouvernement du pays. De plus, au mois d'octobre 1730, de grandes fêtes eurent lieu à Québec à l'occasion de la naissance du Dauphin. La relation officielle très détaillée de ces fêtes ne dit pas un mot de la marquise de Beauharnois. Nous sommes donc en droit de croire que le gouverneur de Beauharnois était déjà veuf lors de son arrivée à Québec en août 1726.

Le marquis de Beauharnois décéda à Paris le 12 juin 1749, douze ans après son retour en France. Il était le grand-oncle d'Alexandre de Beauharnois ou de Beauharnais qui fut le premier mari de Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint impératrice des Français et que Napoléon 1er répudia pour épouser Marie-Louise d'Autriche.

Nommé au gouvernement de la Nouvelle-France le 15 mars 1746, le marquis Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, s'était embarqué le 22 juin 1746 sur le *Northumberland*, qui faisait partie de la flotte de M. d'Anville. On sait le triste sort de cette escadre que M. de la Jonquière

---

(9) Cours d'histoire du Canada.

fut obligé de ramener en France sans avoir accompli sa mission. Le nouveau gouverneur se rembarqua l'année suivante pour venir prendre son poste. Mais cette fois il tomba aux mains des Anglais qui le gardèrent prisonnier en Angleterre.

Le 10 juin 1747, Roland-Michel Barrin, comte de la Galissonnière, était nommé pour remplacer temporairement M. de la Jonquière au gouvernement de la Nouvelle-France. Le comte de la Galissonnière arriva à Québec le 19 septembre 1747. Si M. de la Galissonnière était marié sa femme ne le suivit pas dans la Nouvelle-France.

Le savant suédois Peter Kalm, qui visita la Nouvelle-France pendant l'administration de M. de la Galissonnière, a tracé le portrait suivant de ce gouverneur :

“Le marquis de la Galissonnière, âgé d'environ cinquante ans, est un homme de petite stature, à la taille un peu déformée, et d'un extérieur agréable ; son savoir est vraiment étonnant et s'étend à toutes les branches de la science, surtout à l'histoire naturelle, dans laquelle il est si bien versé que, lorsqu'il commença à discourir sur cette matière, je crus entendre un autre Linné. M'entretenant avec lui de l'utilité de l'histoire naturelle, de la meilleure méthode à suivre pour l'apprendre et l'employer ensuite à améliorer l'état d'un pays, je fus étonné de le voir tirer ses raisons de la politique, aussi bien que de la philosophie, des mathématiques et d'autres sciences. Je confesse que mes conversations avec ce gentilhomme m'ont été très instructives et que j'en ai toujours tiré beaucoup de notions utiles ” (10).

Le comte de la Galissonnière quitta Québec le 24 septembre 1749, regretté de tous. On a dit qu'il était bossu. Au témoignage de Kalm, il n'était pas bossu mais avait simplement la taille un peu déformée. A tout événement, si le comte de la Galissonnière était bossu, il n'était certai-

---

(10) *Mémoires de la Société Historique de Montréal*. Kalm donne le titre de marquis à M. de la Galissonnière, mais dans ses lettres de nomination du 10 juin 1747, le roi s'exprime ainsi : “Nous avons choisi le sieur comte de la Galissonnière.. . . .” Peut-être M. de la Galissonnière fut-il créé marquis après son départ de la Nouvelle-France.

nement pas manchot. Dans sa rencontre du 20 mai 1756, avec l'amiral anglais Byng, il lui fit voir trente-six chandelles. L'escadre commandée par M. de la Galissonnière était composée de douze vaisseaux et de cinq frégates. L'escadre anglaise était forte de treize vaisseaux et de cinq frégates. L'amiral Byng paya sa défaite de sa tête. Une cour martiale le condamna à mort et il fut fusillé à bord de son propre vaisseau. Le marquis de la Galissonnière mourut à Nemours le 26 octobre 1756, cinq mois après son éclatante victoire. On dit qu'il fut surpris par la mort au moment où il se rendait à Fontainebleau pour recevoir le bâton de maréchal de France des mains de Louis XV.

En 1749, le marquis de la Jonquière passa enfin au Canada pour prendre le gouvernement de la colonie que le roi lui avait donné le 15 mars 1746. Il débarqua à Québec, le 15 août.

Kalm assista à la réception solennelle qui fut faite au gouverneur de la Jonquière et il nous en donne le récit suivant :

“Vers huit heures, les principaux habitants de la ville se sont assemblés dans la maison de M. de Vaudréuil, qui vient d'être nommé gouverneur des Trois-Rivières et dont le père a été gouverneur-général du Canada. Sa maison est dans la basse-ville. M. le marquis de la Galissonnière, gouverneur-général jusqu'à ce jour, et qui partira pour la France à la première occasion, y vint pareillement, accompagné de tous les officiers publics. Je fus invité à assister à la cérémonie. A huit heures et demie, le nouveau gouverneur-général est descendu de son vaisseau dans une chaloupe couverte d'un tapis rouge, et au même moment les canons, du haut des remparts, donnèrent le signal de mettre en branle toutes les cloches de la ville. Les personnes de distinction descendirent au rivage pour rendre hommage au gouverneur, qui, à son débarquement de la chaloupe, fut reçu par le marquis de la Galissonnière. Après qu'ils se furent salués l'un l'autre, le commandant de la ville présenta au nouveau gouverneur-général, dans le langage le plus éloquent, une adresse à laquelle il répon-

dit fort laconiquement et qui fut suivie d'une salve générale des canons des ramparts. Toute la rue jusqu'à la cathédrale était bordée d'hommes sous les armes appartenant pour la plupart à la classe bourgeoise. Le gouverneur-général se dirigea vers la cathédrale passant entre cette double haie. Il portait un habillement rouge, tout galonné d'or. Ses gens, en livrée verte, le précédaient le fusil sur l'épaule. A son arrivée à la cathédrale, il fut reçu par l'évêque du Canada revêtu de ses habits pontificaux, la tête couverte d'une large mître dorée, une haute crosse d'argent massif à la main et entouré de son clergé. Après une courte adresse de l'évêque au gouverneur-général, un prêtre, accompagné de deux autres ecclésiastiques, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, qui tenaient en mains des cierges allumés, suivant, apportant un crucifix d'argent fixé au bout d'un long bâton et le lui donna à baiser.

“Ensuite le cortège se dirigea vers le chœur, en passant par la grande allée, dans l'ordre suivant : l'évêque suivi de son clergé, les gens du gouverneur marchant tête couverte et le fusil sur l'épaule, puis le gouverneur lui-même avec sa suite et la foule. A l'entrée du chœur, le gouverneur-général et le général de la Galissonnière s'arrêtèrent devant une stalle couverte d'un tapis rouge et y restèrent pendant tout le temps de la messe, qui fut célébrée par l'évêque lui-même. De l'église il se rendit au palais (le château St-Louis) où les personnages de marque vinrent lui rendre leurs hommages. Les religieux des différents ordres, avec leurs supérieurs respectifs vinrent aussi lui témoigner leur joie de son arrivée.

“De toute cette foule qui s'était portée au devant du gouverneur, aucun ne resta pour le dîner, à l'exception de ceux qui avaient été invités d'avance, et j'eus l'honneur d'être de ce nombre. Le repas dura fort longtemps et fut aussi somptueux que l'occasion le demandait”.

Le marquis de la Jonquière décéda à Québec le 17 mars 1752.

Il avait épousé, le 3 juin 1721, Marie-Angélique de la Valette. De ce mariage naquit une fille, Jacqueline, qui

devint, le 5 avril 1746, l'épouse de Jacques Roger, marquis de Noé, capitaine de cavalerie. Deux mois après son arrivée à Québec, le 9 octobre 1749, M. de la Jonquière avait demandé au ministre un passage pour sa femme, sa fille et son gendre qu'il voulait faire venir au Canada. Mais ceux-ci ne purent se décider à passer dans la Nouvelle-France malgré les prières instantes que leur faisait le marquis de la Jonquière, dans chacune de ses lettres, de venir le rejoindre à Québec. La marquise de la Jonquière, qui était pourtant la femme d'un marin, avait peur de la mer, et la marquise de Noé, sa fille, préférait rester en France.

Le successeur de M. de la Jonquière au gouvernement de la Nouvelle-France fut également un marin, Ange DuQuesne de Menneville. Il fut nommé le 1er janvier 1752 et arriva à Québec dans les premiers jours d'août.

Le marquis DuQuesne de Menneville était le fils d'un chef d'escadre mort commandant du port de Toulon et de la même famille que le grand Du Quesne, l'un des plus célèbres marins du dix-septième siècle.

Le gouverneur DuQuesne de Menneville s'était marié mais n'eut pas d'enfant. S'il amena sa femme à Québec, elle ne fit pas grand bruit car nous ne la voyons mentionnée nulle part. Quant à M. Du Quesne de Menneville lui-même, il ne fut pas populaire à Québec. Susceptible à l'extrême, plutôt renfermé, il n'avait pas d'amis et ne chercha pas à s'en créer. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* dit de M. Du Quesne :

“Le marquis DuQuesne était d'une famille que la valeur avait élevée aux plus hauts emplois de la marine ; il était d'une taille au-dessus de la médiocre, bien fait, et avait de l'esprit ; il était fier et hautain, et ne souffrait pas qu'on manquât impunément à ses ordres : sa fierté néanmoins céda au sexe dont il se fit aimer ; mais on s'est point aperçu que l'amour lui eût fait faire des fautes considérables : comme il avait peu de bien, il chercha à s'en procurer ; mais ce ne fut jamais par des voies criantes ; son mérite ne fut connu, et on ne le regretta que lorsque son successeur eût

fait assez de fautes pour faire dire que si le marquis Du Quesne eut commandé on eut réussi”.

Après son départ de la Nouvelle-France, en 1755, le marquis DuQuesne de Menneville reprit son service dans la marine. Créé chef d'escadre, il commandait en avril 1759, le *Foudroyant* et soutint contre trois vaisseaux anglais un combat qui dura sept heures. Il fut à la fin contraint de se rendre.

Commandeur de Saint-Louis en janvier 1763, le marquis DuQuesne de Menneville se retira du service le 8 avril 1776, avec le titre de lieutenant-général. Il mourut deux ans plus tard, le 17 septembre 1778 à Antony, Seine. Le 14 décembre 1774, il avait fait son testament devant maître Boulard, notaire à Paris, et avait institué pour son héritière et légataire universelle sa soeur Ursule DuQuesne, veuve de Guillaume d'Isard, ce qui indique bien que s'il s'était marié il ne laissa pas d'enfants.

Le dernier gouverneur de la Nouvelle-France sous le régime français fut le marquis Pierre de Vaudreuil de Cavagnal, quatrième fils de notre premier gouverneur de Vaudreuil. Il était né le 22 novembre 1698 au château Saint-Louis de Québec qu'il devait occuper cinquante-sept ans plus tard comme gouverneur de la Nouvelle-France. Lors de sa nomination au gouvernement de tout le pays, le marquis de Vaudreuil était depuis treize ans gouverneur de la Louisiane. Et avant de se rendre en Louisiane pour occuper ce haut poste, M. de Vaudreuil avait épousé Mlle Fleury de la Gorgendière, veuve de François Le Verrier de Rousson, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Le marquis de Vaudreuil fut le premier Canadien appelé à gouverner la colonie avec le titre de gouverneur. C'est au milieu de la joie générale qu'il débarqua à Québec le 23 juin 1755.

Le marquis de Vaudreuil gouverna la Nouvelle-France jusqu'à la conquête du pays par les Anglais. Le marquis de Montcalm qui n'aimait pas le gouverneur de Vaudreuil ni sa femme leur décoche de temps en temps des

traits acérés dans son *Journal* ou ses lettres. Quoiqu'en dise Montcalm, le marquis et la marquise de Vaudreuil étaient populaires à Québec et dans toute la colonie. Montcalm accuse le gouverneur de Vaudreuil de protéger surtout les parents de sa femme. La protection du marquis de Vaudreuil s'étendait à tous les Canadiens. Ses prédécesseurs ne voyaient que par les yeux des officiers venus avec eux de la vieille France. Le gouverneur de Vaudreuil né au pays, Canadien de coeur et d'âme, protégeait ses compatriotes. Pouvons-nous l'en blâmer ?

Après la conquête, le marquis de Vaudreuil passa en France avec sa femme et son beau-fils, M. LeVerrier, major de Québec. Il décéda à Paris le 4 août 1778.

P. G. R.

---

## RÉPONSES

---

**Adhémar.** (XXVI, p. 183).—En réponse à Fancine, je puis l'assurer que le prénom exact d'Adhémar, le co-délégué de Jean Delisle en 1783, est bien Jean-Baptiste-Amable et non pas Toussaint-Antoine. La collection Baby, appartenant à l'Université de Montréal et déposée à la Bibliothèque Saint-Sulpice, possède plusieurs lettres de lui, datées d'Angleterre, pendant sa mission, et il n'y a aucun doute sur son identification. D'ailleurs, son frère, Toussaint-Antoine Adhémar de Saint-Martin, demeurait depuis plusieurs années à Détroit, à cette époque. C'est Jean-Baptiste Adhémar qui fut le véritable délégué des Canadiens en 1783 ; alors que Delisle ne passa que quelques mois et W. D. Powell que quelques semaines en Angleterre, Adhémar y séjourna plus de deux ans et, à son retour, au commencement de 1786, il fut encore retardé de plusieurs mois par un quasi-nauffrage qui l'avait rejeté sur les côtes du Portugal.

AEG F.

**La plantation du mai.** (XXVI, p. 154).—Aux autorités qu'il cite sur la plantation du mai dans les seigneuries, M. Massicotte nous permettra peut-être d'ajouter Philippe Aubert de Gaspé qui, sans ses "Anciens Canadiens" consacre tout un chapitre, le 8ème, à la Fête du Mai. Il faut donc croire que la coutume florissait aussi à Saint-Jean-Port-Joli.

AEG F.

LETTRE DE L'INTENDANT DUCHES-  
NEAU AU MARQUIS DE SEIGNELAY,  
FILS DE COLBERT (13 novembre  
1681)

---

Monseigneur,

J'ai reçu avec tout le respect dont je suis capable les ordres du Roi et la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire le 2 may dernier. La Nouvelle-France a grand sujet de bien espérer pour son repos et sa félicité, puisque, Monseigneur, s'est voulu décharger sur vous des soins pleins de tendresse qu'il en a toujours pris et que vous avez le pouvoir et l'inclination de le secourir.

Je me dois aussi estimer bienheureux de vous pouvoir marquer ma fidélité et mon obéissance à vos commandements et de vous renouveler les assurances très respectueuses de mes très humbles services que vous eûtes la bonté d'agréer la première fois que j'eus le bonheur de vous les offrir comme créature de votre illustre maison.

Je tâcherai, Monseigneur, de répondre exactement à tout ce que le Roi et vous m'ordonnez et de vous informer ensuite de l'état de ce pays et de ce qui s'y est passé après le départ des vaisseaux de l'année dernière. Je le ferai assurément avec toute la fidélité que je vous dois et dans la pure vérité sans que les choses qui sont arrivées me donnent d'autre mouvement que celui de faire mon devoir et de m'acquitter des obligations dont le service de Sa Majesté et le bien du pays chargent ma conscience.

Vous reconnaitrez, Monseigneur, par le recensement des Sauvages que j'ai fait cette année que leur nombre est augmenté de deux cent sept personnes. J'ose vous dire qu'entre tous les moyens qui m'ont été prescrits pour attirer les Sauvages parmi nous et les accoutumer à nos manières celui dont on peut attendre le plus de succès sans craindre les inconvéniens qui se trouvent dans tous les autres est celui d'établir au milieu de nous des villages de ces peuples.

Il parait même que c'est le meilleur puisque dans la mission de la Montagne de Montréal gouvernée par Messieurs du Séminaire de Saint Sulpice qui y sont établis et dans celle du Sault de la Prairie de la Madeleine qui en est proche, dans celles de Sillery et de Lorette qui sont aux environs de Québec toutes trois dirigées par les Pères Jésuites on élève

les jeunes enfans à la Française excepté pour leurs vivres et leurs habits qu'il est nécessaire de leur faire retenir afin qu'ils ne soient pas délicats et qu'ils se trouvent plus dispos et moins embarrassés pour la chasse qui fait leur richesse et la nôtre.

On a commencé à montrer dans toutes ces missions à lire et à écrire aux jeunes garçons ; dans celle de la Montagne de Montréal, les filles de la Congrégation s'appliquent à l'instruction des jeunes filles et les font travailler en couture ? les Ursulines de Québec font la même chose à l'égard de celles qu'on leur donne, qu'elles les reçoivent indifféremment de toutes les missions tant établies parmi nous que dans les pays des Sauvages sous la direction des Pères Jésuites.

Sur cela, Monseigneur, vous me permettez, s'il vous plait, de vous dire deux choses : la première qu'on ne peut trop favoriser ces missions et donner créance parmi les sauvages à Messieurs de Saint-Sulpice et aux Pères Jésuites d'autant que non seulement elles mettent le pays en sureté et y apportent des pelleteries, mais elles glorifient extrêmement Dieu et le Roi comme fils aîné de l'Eglise pour le grand nombre de bons chrétiens qui s'y forment.

La Seconde que peut-être Sa Majesté pourrait augmenter notablement ce grand bien si elle me donnait ordre de faire de sa part quelques petits présens aux Sauvages des Villages établis parmi nous pour en attirer un plus grand nombre et si elle destinait un petit fonds pour pourvoir les Filles Sauvages qui sortent des Ursulines après avoir été instruite, afin de les marier et d'en faire des familles chrétiennes.

Je ne manquerai pas, Monseigneur, d'exhorter les habitans à élever des Sauvages et je ne me rebute point d'en donner l'exemple, quoique trois m'avaient déjà quitté après avoir bien fait de la dépense pour eux par ce que je les voulais assujettir à apprendre quelque chose ; les Pères Jésuites ont été plus heureux que moi et en ont des nations les plus éloignées, comme des Illinois et des Loups qui savent lire et écrire, parler français et jouer des instruments.

Vous verrez, Monseigneur, par la lettre que j'ai écrite aux propriétaires des terres en justice et en fief tant pour eux que pour leurs habitans, qu'après avoir conféré avec Monsieur L'Evêque comme vous m'ordonnez de le faire pour tout ce qui regarde le spirituel de ce pays et pour suivre les intentions du Roi et les vostres qu'on a réduit aux dimes seules la subsistance d'un curé auquel on a donné l'étendue qu'on a cru nécessaire pour cela et même on a soumis cette étendue au jugement des propriétai-

res et habitans afin que s'ils croyaient qu'elle fut trop grande on la diminuât et aussi que si elle ne l'était pas assez on l'augmentât.

Cependant, Monseigneur, les propriétaires des fiefs et des Seigneuries et les habitans ont représenté que l'étendue étant augmentée les peuples se trouveraient plus abandonnés parce que dans celles qu'on avait déjà marquées à chacun curé les habitans qui les composaient n'entendaient la messe pour l'ordinaire qu'un dimanche en un mois ou en six semaines que mêmes les dîmes n'augmenteraient pas par une plus grande étendue par ce que les habitans étant assistés plus rarement ne déclareraient né devoir de dîme qu'à proportion de l'assistance qu'on leur donnerait et qu'étant impossible de les affermer par la difficulté de les recueillir sans de grands frais à cause de la situation des lieux il faudrait s'en rapporter à leur bonne foi.

Les curés, d'autre côté, ont remontré qu'ils sont déjà surchargés de travail étant obligés de marcher incessamment, tantôt en raquettes sur les neiges pendant l'hiver et tantôt en canot pendant l'été, où ils rament tout le jour, et que si on leur augmentait leur étendue qui était déjà trop grande, ils ne se trouveraient pas capables de fournir à une aussi grande fatigue.

Cependant, Monseigneur, toutes ces difficultés ne m'ont pas empêché de faire connaître les intentions de Sa Majesté et la vôtre, et Monsieur l'Evêque a renvoyé les prêtres dans les lieux qu'ils avaient accoutumé d'assister et leur a ordonné de se contenter des vivres les plus simples et du seul nécessaire pour leur entretien, quelques-uns des propriétaires des fiefs et des Seigneuries ont offert de les nourrir chez eux et ils doivent pourvoir à leur entretien, comme cela se fait volontairement et indépendamment des dîmes on ne peut assurer qu'il continueront.

Vous me permettrez, Monseigneur, de vous représenter qu'on ne peut prendre de règle certaine sur ce qui se fait en France puisque assurément la dépense est bien différente en ce pays, si je ne craignais point de vous être importun, je vous ferais un détail qui vous persuaderait de cette vérité. Je me contenterai seulement de vous marquer que le vin qui ne coute en France X ll la barrique, se vent cinquante, soixante et soixante-dix livres, le reste des liqueurs à proportion, les habits y coutent le double dont les Ecclésiastiques usent beaucoup à cause de leurs fréquents voyages et la longueur de l'hiver, les souliers se vendent cent sols et six livres, un valet qui ne gagne que dix, douze et quinze écus de gages en a ici cinquante et enfin le bois de chauffage qui n'entre presque point en

France dans la dépense d'un curé vaut dans les habitudes au moins trois livres et dans Québec cent sous ou six francs la corde et on en consomme extrêmement à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver néanmoins, Monseigneur, le Roi et vous serez obéis et je ferai toutes choses pour réduire aux dîmes seules la subsistance des curés comme il m'est commandé.

Comme je ne dois point vous tromper, Monseigneur, je dois vous dire qu'il y n'y a point de personnes en ce pays, qui puisse doter une Eglise de m ll mais même qui la puisse faire bâtir solidement à ses dépens, tout les gens sont ici remplis d'une grande vanité et il n'y en a pas'un qui ne prétende à être patron et chacun veut un curé dans sa terre et tout ces gens là, un seul excepté, sont fort endettés et dans la dernière pauvreté, et ce seul là est encore plus pauvre parce qu'il est dans une sordide avarice.

Il n'y a dans tout le pays que le nombre de sept églises paroissiales sans compter celle de Québec dont les murailles soient de pierre qui sont dans les Seigneuries de Monseigneur l'Evêque, et des Messieurs de St-Sulpice et dans deux seigneuries particulières lesquelles ont été baties de partie des fonds que Sa Majesté a appliqués pour ce sujet des fortes contributions de ces Messieurs et des charités des particuliers, les autres sont des pièces de bois et des planches qui ont été construites aux dépens des propriétaires des fiefs et des habitans que Monseigneur l'Evêque refuse de consacrer par ce qu'il dit qu'il est de son devoir et de son obligation de ne donner la consécration qu'à des bâtimens solides et de durée.

Ainsi, Monseigneur, si les dîmes suffisent pour la subsistance des curés, il ne sera pas de besoin que les patrons y contribuent, ce qu'ils ne sont pas en état de faire, puis qu'excepté les personnes que je viens de vous nommer, il n'y a pas un particulier dans ce pays qui ait le pouvoir de se mettre en devoir de faire bâtir des Eglises de quelque manière que ce soit, ils diront assez qu'ils le feront, mais il n'est pas en leur puissance de l'exécution et il y en a quelqu'uns qui m'ont dit qu'ils feraient bâtir le chacun de bonnes pièces de bois et qu'ils obligeraient les habitans de faire construire la nef de la même façon et qu'ils espéraient que sur cela on leur accorderait le patronage, il semble que par l'Edit du Roi ils doivent bâtir l'Eglise entièrement et ce serait encore une difficulté si un bâtiment de bois devrait suffire à moins que le Patron ne s'obligeat de l'entretenir, vous aurez la bonté, Monseigneur, de me faire savoir votre volonté sur ces deux chefs.

J'ai reçu l'Etat des gratifications qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder aux Communautés, aux Eglises et aux particuliers de ce pays, je con-

tinne de vous assurer, Monseigneur, qu'on en fait un bon usage et tel que je l'ai mandé les années précédentes ; j'ai seulement touché 3000 livres pour les mariages de cette année je rends compte de ceux que j'ai employés l'année dernière et de 1500 livres pour l'Eglise de Montréal.

Coueurs de bois. Sur toute l'affaire des Coueurs de bois et sur la protection que j'ai écrit les années dernières que Monsieur de Frontenac leur donnait en même tems de l'Intérêt qu'il avait avec eux, je n'ai pu me dispenser de le faire puisque ce que j'ai mandé sur ce sujet n'a pas été avancé avec inconsidération et que j'en ai envoyé les pièces justificatives et que ce qu'a fait encore cette année, Monsieur le Gouverneur, et que je vous expliquerai dans la suite vous convaincra que l'affaire des coueurs de bois était la sienne.

Je vous assure, Monseigneur, que j'ai fait punir tout autant de dé-sobéissans aux ordres du Roi que j'en ai pu faire prendre qui sont seize en nombre. Le prévôt a aussi fait son devoir quelque chose qu'on ait mandé au contraire, mais que pouvais-je faire sans secours et sans force et que pouvait faire le prévôt qui avait ordre de Monseigneur le Gouverneur de lui donner avis toutes les fois qu'il irait en course en conséquence de mes ordonnances, ainsi il était toujours prévenu et travaillait beaucoup sans succès.

Je crois ne m'être guère trompé dans le nombre des Coueurs de bois et assurément, Monseigneur, celui qui a rapporté qu'ils ne sont pas cinq ou six mois de l'année absents de leurs familles et qu'il n'est rien de plus aisé que d'en être informé et de les prendre à leur retour n'y a pas fait reflexion, puisque les coueurs de bois sont au moins deux ans et quelque fois trois et plus dans leurs voyages et qu'il est très difficile de les prendre.

Et afin, Monseigneur, que vous en soyez persuadé permettez moi de vous dire qu'il y a deux sortes de Coueurs de bois, les premiers vont à la source du Castor dans les nations sauvages des Assiniconets, Nadousieux, Miamis, Illinois et autres et ceux-là ne peuvent faire les voyages qu'en deux ou trois ans.

Les seconds qui ne sont pas en si grand nombre vont seulement au devant des Sauvages et des Français qui descendaient jusques au Long Sault la petite nation et quelques fois jusques à Michilimakinak afin de profiter seuls de leurs pelleteries pour lesquelles ils leur portent des marchandises et le plus souvent rien que de l'eau de vie, contre la défense du Roi, dont ils les enivrent et les ruinent, ceux là peuvent faire leurs voyages à peu près dans les tems qui vous a été marqué et même dans un

beaucoup plus court, il n'est pas facile de prendre les uns et les autres si on n'est pas appuyé de personnes sans intérêt et pour peu qu'ils soient favorisés, ils reçoivent des avis aisement et les bois et les rivières leur donnent une grande facilité de se soustraire à la justice, c'est ce qui est arrivé depuis quatre ans.

Tout ce que je viens de vous dire, Monseigneur, m'a donné la pensée de vous informer exactement de toutes les nations desquelles nous tirons les pelleteries, de leurs intérêts et d'attirer tout ce commerce, mais comme cette matière est trop étendue pour être traitée dans une lettre j'en dresserai un mémoire particulier pour vous être présenté et par occasion j'y parlerai de L'Acadie qu'on néglige, des avantages qu'on en peut tirer et du pays qu'habitent les Anglais et je joindrai à ce mémoire la carte divisée en quatre parties de tous les lieux dont je parlerai que je vous supplie, Monseigneur, d'agréer comme un présent qui vous marquera ma très humble servitude.

Dieu veuille que les ordres que le Roi et vous, Monseigneur, donnez à Monsieur le Gouverneur pour employer ses gardes et les soldats des garnisons, afin de retenir les coureurs de bois soient mieux exécutés que ceux qui étaient descendus sur les nouvelles de l'amnistie ne remontassent de ce chef, dans les habitations éloignées des sauvages avant qu'elle fut publiée, comme ils ont fait en très grand nombre et on croit que présentement il y a plus de soixante canots partis.

Tous les moyens dont Sa Majesté et vous, Monseigneur, vous servez pour remettre ces libertins dans leur devoir et les ordres qui ont été envoyés sur ce sujet sont non seulement les meilleurs, mais même ils sont pleins de bonté et d'indulgence pour ces misérables, si on ne se donnait pas la liberté de les expliquer, de les étendre, et de ne les suivre qu'autant qu'ils s'accroissent à l'intérêt particulier de ceux qui les expliquent, c'est ce que vous reconnaîtrez, Monseigneur, quand je vous en dirai compte de l'enregistrement et de l'exécution des lettres d'amnistie et de l'Edit pour la punition de ceux qui contreviendront aux ordres du Roi.

Ce que je viens d'écrire au sujet du nombre et de la longue absence des coureurs de bois, justifie assez, Monseigneur, ce que j'avais mandé que ce pays se peuplait et que les terres demeuraient incultes une absence de deux ans de cinq personnes au sentiment de ceux qu'en manquent le moins, qui sont les plus propres au travail de la terre n'en peut augmenter la culture et les plaintes que j'ai reçues des propriétaires des seigneuries qui

ne profitent pas avec les coureurs de bois de ce qu'ils ne peuvent trouver d'hommes pour leurs travaux le confirment encore.

Quand à ce que j'ai dit aussi touchant le commerce qui se fait de nos pelleteries avec les Anglais par les Français mêmes, et que les Anglais les achètent plus cher presque de la moitié que nous ne faisons et qu'ils donnent leurs marchandises à meilleur marché vous n'en serez que trop convaincu, si vous voulez vous donner la peine, Monseigneur, de faire examiner les pièces qui les justifient et qui découvriront ceux qui favorisent ce commerce et elles vous feront aussi voir que si l'entrée des castors n'a point diminué dans le Royaume depuis cinq ou six ans elle aurait augmenté, si ce commerce avait été empêché, cette lettre Monseigneur, serait trop longue si je ne me réservais de vous faire le détail par des mémoires particuliers de ce que je vous dis en gros.

Comme Monsieur le comte de Frontenac a déclaré qu'il ne donnerait point de permission que l'année prochaine pour aller faire le commerce avec les Sauvages dans leurs habitations et que l'intention du Roi et la votre sont que je les vise, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien m'indiquer si Sa Majesté et vous n'entendez pas que ceux qui ont été obéissants aux ordres du Roi soient préférés aux autres pour les premières permissions.

Pour ce qui regarde, Monseigneur, ce que j'avais mandé touchant la conduite du Sieur Perrot, Gouverneur du Montréal, dont Sa Majesté me mande que je n'ai envoyé aucunes pièces justificatives, vous connaîtrez, Monseigneur, par celles que je vous envoie cette année que je n'avais rien écrit que de véritable.

J'ai toujours fait Monseigneur, tout ce qui a dépendu de moi pour le service du Roi et le bien de la Colonie tant à tenir la main qu'il ne fut fait aucune violence aux sujets naturels de Sa Majesté qu'aux Sauvages qui sont sous sa domination afin de rendre ce pays heureux par l'union des uns et l'abondance causée par le grand nombre des autres que j'ai taché d'y attirer, mais l'autorité dont Sa Majesté veut que je me serve pour cela en faisant le devoir de ma charge aussi bien que celle des autres officiers de Justice nous est ôtée puisque Monsieur le Gouverneur ne permet qu'autant qu'il lui plaît l'exécution de ce que nous ordonnons et c'est un des chefs que je me réserve de vous expliquer par un mémoire séparé.

Les ordres que Sa Majesté et vous Monseigneur, donnez aux Gouverneurs de n'exiger point de présents des Sauvages sont très avantageux

à la Colonie. Il n'y a pas eu de grandes plaintes cette année sur ce sujet non plus que sur les désordres qui arrivent depuis quelques années dans la traite de Montréal parce qu'on a empêché quatre vingt dix canots Outawas extrêmement chargés de pelleteries de descendre sur des appréhensions de peste que leur ont donné des libertins connus contre lesquels Monsieur le Gouverneur n'a pas voulu qu'on ait informé.

Si les coureurs de bois qui n'osaient descendre depuis trois ou quatre ans n'étaient venus et n'avaient apporté du Castor en très grande quantité on n'aurait pas pu en fournir aux fermiers ce qu'ils ne doivent faire passer en France, mais ce qui est de déplorable, c'est que presque toute la pelleterie est tombée entre trois ou quatre mains et que le commerce est ruiné, c'est ce que j'espère vous faire voir clairement par un mémoire particulier.

J'ai rendu une ordonnance conformément à ce que le Roi et vous, Monseigneur, m'ordonnez, touchant le méchant Castor sec qui doit être pris pour tout son poids, mais il est arrivé une difficulté sur une méprise qui a été faite à ce qu'il me semble dans la lettre du Roi par ces termes. Il faut sans difficulté le faire exécuter et obliger les fermiers à prendre le Castor pour tout son poids en déduisant vingt sous du prix de 4 et 10 sous que se vend ordinairement le Castor demi gras.

Comme j'ai un respect profond pour tout ce qui est écrit dans la lettre du Roi et que j'ai n'ose pas me donner la liberté de l'expliquer et que cependant j'ai bien vu que l'intention de Sa Majesté n'était que de ne pas confondre le méchant Castor sec qui ne se vend que dix sous et qu'il n'était point question de Castor demi gras qui ne se vend pas m. x comme il est porté par la dite lettre mais pas x sous. J'ai ordonné que le dit Castor sec serait pris pour tout son poids à x. s. à la charge néanmoins que les habitans et marchands qui porteraient du Castor demi gras au bureau de la Ferme de Sa Majesté se soumettraient de rapporter ce qu'ils auraient reçu pour chacune livre en plus avant qu'il ne semblait être porté par les ordres de Sa Majesté contenus dans la dite lettre ainsi que le prétendait l'agent des fermiers, s'il était ainsi ordonné par Sa Majesté.

Cependant, Monseigneur, permettez moi de vous dire qu'il ne serait pas juste qu'on leur accordât rien sur cette prétention par ce que les profits que faisaient les dits fermiers sur les habitans en ne prenant leur Castor sec que pour une livre et demie quoiqu'il en pesât souvent deux ne montait pas au qu'à cinq ou six livres tout au plus et si on diminuait de

20 sous le castor demi gras outre l'embarras que causerait cette diminution et les différends continuels qui naîtraient sur le Castor gras et demi-gras au préjudice de mon avis du 20bre 1676 contenant que le méchant Castor se serait diminué de 20 sous par livre sur 4.10 sous auquel prix tout le Castor se vendait alors indistinctement et qu'il serait pris pour tout son poids que le bon Castor sec et vieux demeurerait aux dits 4 francs dix sous et que le dit Castor gras et demi gras sans distinction pour obvier aux différends qui pouvaient arriver serait augmenté jusques à O. X sous lequel avis a été confirmé par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 Mai 1677 il causerait encore plus de soixante mille livres de pertes aux habitans.

Il y a un an que j'ai reçu les ordres du Roi pour n'obliger plus les fermiers d'acheter les cendres et je l'ai pas fait depuis. Je vous assure, Monseigneur, que je m'applique de tout mon pouvoir pour porter les habitans à faire de la potasse et je vous promets de rechef que je m'efforcerais encore davantage à leur persuader et que j'aiderai moi-même ceux qui la voudront entreprendre selon mon peu de moyens.

Sur le reproche que Sa Majesté et vous, Monseigneur, me faites au regard du commerce de ce pays avec les Iles d'Amérique, je vous dirai avec vérité n'y était point allé tant de vaisseaux de ce pays que depuis que j'y suis, il y en a eu des choses fâcheuses, je vous supplie avec tout le respect dont je suis capable de me faire la grâce de croire que je ne le ferais pas s'il s'agissait de moins que de la perte d'un pays qui a tant coûté au Roi et de tirer de l'oppression un grand nombre de familles presque réduites au désespoir et qui sont dans le dessein de se retirer en France.

J'ai toujours protesté à Monseigneur votre père que je n'ai jamais été capable de lui déguiser aucune chose, que je lui ai toujours dit la vérité sans artifice et que j'ai plutôt diminué qu'augmenté les rapports que je lui ai faits, j'ai déjà pris plusieurs fois la liberté dans cette lettre de vous assurer de la même sincérité.

Je le fais encore, Monseigneur, puisque l'animosité dont on me blâme n'a point eu part à ce que j'ai écrit au sujet de Mr. le comte de Frontenac quoique j'eusse pu avoir quelque émotion par la prison qu'il a fait subir à mon fils écolier âgé de seize ans à dix sept pendant un mois sans avoir eu le liberté de prendre l'air dans la Cour du Fort où il était détenu, ce qui a paru si rude et si injuste que tout le pays en a été dans le dernier étonnement et par celle qu'il a fait aussi souffrir à mon domes-

tique qu'il a fait enlever des prisons de cette ville où je l'avais fait mettre sur les plaintes qu'il en avait faites avec bien peu de fondements et qu'il a fait resserver dans une chambre basse du fort sans avoir eu la consolation de parler à personne.

La rigueur avec laquelle Mr. le Gouverneur les traitait l'un et l'autre était pour les obliger mon fils de se dédire de ce qu'il s'était plaint à moi qu'il l'avait frappé et maltraité dans son cabinet en lui allant faire civilité et lui demander justice et pour contraindre mon domestique qui avait servi mon fils de dire que mon fils n'avait pas dit la vérité et qu'il s'était plaint à tort.

Peut-être, Monseigneur, que les injures, les reproches et les violences que Mr. le Gouverneur me fait tous les jours au conseil dans lequel il m'a traité de téméraire et d'insolent la prison dont il me menace souvent, les belles diffamatoires qu'il autorise contre moi et les insolences inconcevables que le Sieur Boisseau commet à mon égard par écrit et de vive voix tant à Québec que dans tous les autres lieux du pays dans lesquels il a toujours suivi Monsieur le Gouverneur, que le soustrait à la Justice, auraient pu altérer la modération que j'ai toujours conservée mais tout cela ne m'a pas touché, je l'ai regardé avec indifférence et je n'ai pas laissé que d'agir de concert pour les affaires du Roi et d'aller chez lui à l'ordinaire et je continuerai à le faire quoique récemment il m'ait fort maltraité dans son cabinet à l'occasion du Sieur de La Vallière auquel il a donné le commandement de L'Acadie parceque je refusais de lui faire payer une somme assez considérable et me défendais sur les ordres précis que j'ai du Roi et de Monseigneur votre père de ne rien ordonner en plus avant qu'il n'est porté par l'Etat de Sa Majesté, à moins qu'il ne me l'ordonnât absolument.

Après tout ce que je vous viens de représenter, Monseigneur, me trouvant dans une si facheuse conjoncture j'ai pris le dessein de vous découvrir avec toute la sincérité possible l'état déplorable dans lequel se trouve ce pays, les intrigues qu'on fait jouer pour y maintenir le désordre et les artifices dont on se sert pour empêcher que les plaintes n'aillent jusques à vous.

L'autorité dont Mr. le Gouverneur est revêtu lui est un moyen facile pour y réussir parce qu'il ne se fait rien ni dans la justice ni dans le commerce que ce qu'il veut et qu'il ne favorise dans l'une et dans l'autre que ceux dont les affaires ont du rapport à ses entreprises, ou ceux qui s'interessent avec lui, la force qu'il a en main appuie ses intérêts et il ne

l'emploie que pour intimider les peuples et les empêcher de se plaindre ou pour donner des couleurs à ses violences en exigeant des particuliers de fausses déclarations dont il puisse se servir pour affaiblir ce qu'on pourrait dire contre lui et pour tourner à son avantage tout ce qu'il fait.

Et parce que le détail des choses de la conséquence de celles que je viens de vous dire, Monseigneur, ne peut se renfermer dans une lettre, j'ai cru afin de ne pas vous être importun le devoir faire par des mémoires particuliers justifiés par de bonnes pièces.

Le premier vous fera voir que les ordres du Roi ne sont point exécutés, que la justice est opprimée que les officiers y sont persécutés et que les coupables demeurent impunis.

Le second vous marquera les désordres causés par les coureurs de bois ce qui a entretenu la désobéissance aux ordres du Roi, ce qui l'entretient encore et qu'il est vrai qu'il y a un commerce public avec les Anglais auxquels on porte nos pelleteries au préjudice de la ferme du Roi, qui les achètent bien plus cher que nous et qu'ils vendent leurs marchandises à meilleur marché.

Le troisième vous convaincra Monseigneur, de tout ce que j'ai mandé l'année dernière au sujet du Sieur Perrot, Gr., de Montréal, vous y verrez la continuation de sa mauvaise conduite, aussi bien que celle du Sr. de la Salle, Gr du Fort de Frontenac, et de celle du Sieur Dulut, chef des coureurs de bois, et vous y découvrirez des associations particulières fort préjudiciables au pays.

Le quatrième vous persuadera que quoiqu'on puisse faire en Canada et dans l'Acadie un commerce avantageux que cependant il se détruit.

Vous connaîtrez par le cinquième la conduite extravagante et impie du Sr. Boisseau, de laquelle je ne vous informe, Monseigneur, que parce qu'il fait état de revenir ici l'année prochaine et que son retour serait préjudiciable du pays.

Enfin, le sixième vous fera voir l'Etat de la Ferme du Roi par son établissement par ce qui s'est fait ensuite et parce qui se passe aujourd'hui.

Mon Secrétaire que je vous envoie a entre les mains ces mémoires et toutes les pièces sur lesquelles je les appuie et il a encore celles qui concerne la prison de mon fils et de mon domestique que je ne lui ai pas remises pour vous les présenter, Monseigneur, afin d'en obtenir la satisfaction, au contraire je vous supplie avec toutes les instances possibles de n'y faire aucune réflexion, c'est seulement pour me justifier de ce que Mr le Gouverneur a dit tout haut depuis quelques jours qu'il se plaindrait à

vous qu'en cette occasion j'avais voulu exciter une rébellion contre lui.

J'espère, Monseigneur, que vous connaissez que ma conduite a été conforme aux comandements que j'avais reçu l'année dernière de Sa Majesté et de Monseigneur Votre père. J'ai tout souffert, j'ai remontré, et enfin j'en donne avis au Roi et à vous Monseigneur, je me tiendrai toute cette année dans la même réserve que j'ai gardée. Je renvoie mes deux enfants pour ne pas les exposer davantage à de nouvelles insultes, je m'appliquerai uniquement à faire mon devoir autant qu'on m'en donnera la liberté et je souffrirai tout patiemment conformément à ce qui m'est ordonné avec la résolution de vous informer comme je dois de tout ce qui s'est passé.

Ce sont les sentiments, Monseigneur, dans lesquels je suis et j'espère que vous serez satisfait de ma conduite. Je finis, Monseigneur, en vous demandant avec un empressement plein de respect pour vous et de tendresse pour ce pauvre pays qu'il vous plaise en avoir compassion vous assurant que je sacrifierais ma vie volontiers pour son repos et pour vous témoigner qu'on ne peut-être avec plus de fidélités, plus d'obéissance et plus de soumission que je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DUCHESNEAU (1)

---

(1) Archives provinciales de Québec.

## LES "DEPOUILLES" DU PERE JESUITE CAZOT

Est-il vrai que, en avril 1800, lorsque le gouvernement, après la mort du Père Cazot, s'empara des biens-mobiliers du ci-devant ordre des Jésuites, il donna ordre de remettre à la cathédrale de Québec tous les vases sacrés, ornements d'église, peintures, etc, etc, qui se trouvaient dans l'ancienne chapelle du collège des Jésuites de Québec?

C'est le 16 avril 1800 que M. Sheppard, shérif du district de Québec, saisit les biens-mobiliers du défunt Père Cazot. Le shérif Sheppard en dressa un inventaire très détaillé qu'il attacha à l'original même du bref de prise de possession des propriétés et seigneuries que les Jésuites possédaient dans le pays. Authentiqué par le shérif Sheppard et scellé du grand sceau de la Province cet inventaire fut déposé dans les archives de la Cour du Banc du Roi.

Cet inventaire a été publié dans *la Revue Canadienne* de 1889 (tome deuxième de la troisième série, p. 271) par feu M. J.-Edmond Roy.

L'inventaire dressé par le shérif Sheppard mentionne tout ce qui se trouvait dans l'ancien collège des Jésuites à Québec: ornements sacrés, argenterie, linge, livres, cahiers divers sur les seigneuries possédées par les Jésuites, lettres, comptes, meubles, ustensiles de cuisine, argent, etc, etc.

L'inventaire des biens-mobiliers des PP. Jésuites saisis le 16 avril 1800, par le shérif Sheppard, donne la liste des effets remis à Mgr J.-O. Plessis, coadjuteur de l'évêque de Québec et curé de sa cathédrale.

Elle se lit comme suit:

- 1 ostensor ou Soleil d'argent.
- 3 calices d'argent.
- 2 ciboires d'argent.
- 3 paires de burettes d'argent.
- 2 plats pour burettes, d'argent.
- 6 chandeliers et croix d'argent.
- 2 chandeliers portatifs d'argent.
- 1 bénitier d'argent.
- 1 croix processionale d'argent.
- 2 brods ou girandoles d'argent.
- 4 pots à fleurs avec les fleurs, d'argent.
- 1 encensoir et navette, d'argent.
- 1 lampe d'argent.
- 1 piscine d'argent.
- 1 statue de la sainte Vierge, d'argent.
- 1 statue de la saint Ignace, d'argent.
- 1 statue de saint François-Xavier, d'argent.
- 14 cuillères potagères.
- 24 cuillères de table.
- 4 grandes fourchettes.
- 24 fourchettes de table.
- 12 cuillères à café.
- 2 écuelles avec leurs couverts, d'argent.
- 2 gobelets d'argent.
- 8 chandeliers et croix argentés.
- 6 petits chandeliers argentés.
- 6 pots à fleur argentés.
- 4 statues argentées.
- 2 reliquaires d'argent.
- 6 chandeliers de cuivre.

- 8 chandeliers (dont 1 cassé) de cuivre.
- 2 Christs de cuivre.
- 4 petits chandeliers portatifs de cuivre.
- 26 devants d'autel.
- 16 chasubles garnies.
- 3 chapes.
- 2 dalmatiques.
- 1 étole et 3 vieilles étoles.
- 1 drap mortuaire.
- 24 aubes.
- 29 surplis.
- 15 nappes d'autel.
- 14 nappes de communion.
- 9 douzaines de nappes de purification.
- 17 corporaux.
- 12 palles.
- 123 amicts.
- 20 linges à lavabo.
- 15 cordons.
- 8 essuie-mains.
- 1 paquet de linge sale.
- 1 carreau rouge.
- 5 vieux tapis.
- 6 petits tableaux.
- 1 statue de cire.
- 12 bouquets.
- 4 missels.
- 2 pupitres.
- 1 livre de chant.
- 1 table en marbre.
- 1 lustre en cuivre.
- Quelques vieux fauteuils, chaises, etc.
- 1 pendule.
- 1 Christ d'ivoire.
- 3 couronnes de fleurs.
- 3 reliquaires de bois doré.
- 4 garnitures de canons d'autels.